联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces: le rôle des forêts et de la faune sauvage

Kinshasa (République démocratique du Congo), 22 - 26 août 2022

INITIATIVE POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS AFRICAINS (AFR100)

I. Introduction

1. L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) est une initiative menée par les pays pour restaurer 100 millions d'hectares de terres à travers l'Afrique d'ici à 2030.

2. L'AFR100 contribue à la réalisation du Programme 2063 de l'Union africaine, du Défi de Bonn, de la Déclaration de New York sur les forêts, du quinzième Objectif de développement durable (ODD15) et des cibles de Neutralité en matière de dégradation des terres de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). L'AFR100 intervient dans le cadre de l'Initiative africaine des paysages résilients (ARLI) et contribue également à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. L'AFR100 s'inscrit parfaitement dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 qui a pour objet l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, PLUS inclusifs, PLUS résilients et PLUS durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans que personne ne soit laissé de côté.

3. Le Secrétariat de l'AFR100 est hébergé par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et est soutenu par une équipe de gestion, complétée par des représentants des pays membres de l'AFR100 depuis juin 2022. À ce jour, l'équipe de gestion comprend notamment le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la FAO,

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Banque mondiale, l'Institut des ressources mondiales (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Douze partenaires financiers et 39 partenaires techniques contribuent également à l'AFR100. Au nombre des autres grands partenaires financiers et techniques internationaux figure la Banque mondiale, qui a affecté 1 milliard de dollars EU au financement du développement dans le cadre du Business plan pour le climat en Afrique. Des financements privés d'un montant total de 481 millions de dollars EU provenant d'investisseurs d'impact, ont également été annoncés pour la restauration au titre de l'AFR100.

4. Lors de sa Vingt-deuxième session, la Commission a encouragé les États membres à créer des synergies entre l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), la Grande Muraille verte (GMV) et d'autres activités de restauration en cours et à les regrouper dans le cadre de leur contribution à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et au Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes axé sur l'accroissement de la résilience. La Commission a demandé à la FAO de continuer à appuyer les pays dans la mobilisation de ressources destinées à contribuer à l'AFR100, à la GMV et à d'autres programmes et initiatives similaires, conformément aux priorités nationales et régionales. Elle a en outre recommandé à la FAO de poursuivre la préparation du rapport prévu sur l'état de la restauration en Afrique et lui a demandé d'aider le Secrétariat de l'AFR100 et les pays à renforcer la coordination intersectorielle et l'engagement des différents secteurs dans le cadre des efforts de restauration.

5. Le présent document donne un aperçu actualisé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et du soutien de la FAO à l'égard de l'Initiative AFR100 depuis la vingt-deuxième session tenue en Afrique du Sud en mars 2020.

II. Progrès réalisés dans la mobilisation des pays au titre de l'AFR100

6. Dans le cadre de l'AFR100, les gouvernements africains se sont engagés à restaurer une superficie de 100 millions d'hectares d'ici à 2030. De 2016 à 2021, la première phase de l'AFR100 s'est efforcée de mobiliser les dirigeants politiques africains afin d'obtenir des engagements au niveau ministériel et des donateurs, en aidant les pays à élaborer des stratégies nationales, à identifier et à prioriser les zones à restaurer, et à faciliter les partenariats et les échanges d'apprentissage entre pairs. À la date de rédaction de ce document, 32 nations africaines ont signé l'AFR100, s'engageant ensemble à restaurer 128 millions d'hectares de terres.

Tableau. Promesses de restauration des pays au titre de l'AFR100 (AUDA-NEPAD, 2022)

Pays	Promesses annoncées pour la restauration (en hectares)	Année de l'annonce
Bénin	0,5 million	2016
Burkina Faso	5 millions	2018
Burundi	2 millions	2015
Cameroun	12 millions	2017
République centrafricaine	3,5 million	2016
Tchad	1,4 million	2017
Côte d'Ivoire	5 millions	2016
République démocratique du Congo	8 millions	2016
Éthiopie	15 millions	2016
Eswatini	0.5 million	2017
Ghana	2 millions	2015
Guinée	2 millions	2016
Kenya	5,1 millions	2016
Libéria	1 million	2015
Madagascar	4 millions	2015
Malawi	4,5 millions	2016

Mali	10 millions	2019
Mozambique	1 million	2015
Namibie	0.07 million	2021
Niger	3,2 millions	2015
Nigéria	4 millions	2017
République du Congo	2 millions	2016
Sierra Léone	0,7 million	2020
Soudan	14,6 millions	2017
Rwanda	2 millions	2011
Sénégal	2 millions	2016
Afrique du sud	3,6 millions	2017
Tanzanie	5,2 millions	2018
Togo	1,4 million	2015
Ouganda	2,5 millions	2014
Zambie	2 millions	2020
Zimbabwe	2 millions	2018
Total	127 776 millions	

7. Les progrès réalisés par l'Initiative AFR100 ont été passés en revue durant les cinquième et sixième Réunions annuelles du Partenariat AFR100 qui se sont tenues respectivement au Rwanda (26 au 28 mai 2021) et au Malawi (27 juin au 1er juillet 2022). Les réunions ont été l'occasion pour les pays membres et les partenaires de l'AFR100 de prendre des engagements au niveau continental, afin d'harmoniser les investissements, de partager les savoirs, et de reproduire les pratiques optimales aux fins de réaliser les objectifs poursuivis. En particulier, les points focaux de l'AFR100 ont été formés à la fonctionnalité de la plateforme de suivi de l'AFR100, ont présenté leurs succès, défis et opportunités, et ont désigné leurs représentants à l'équipe de gestion.

8. En outre, la Sixième Réunion du Partenariat a débattu des principaux éléments de la seconde phase de l'AFR100 et a identifié la mobilisation des investissements, la gouvernance, les droits fonciers et le suivi de la Restauration des forêts et des paysages comme des priorités dans le cadre de la mise à l'échelle de la réalisation de l'AFR100.

III. État d'avancement de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030

9. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030[1] par sa résolution A/RES/73/2841 du 1er mars 2019, «afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes».

10. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dirigent conjointement la mise en œuvre de la Décennie dans le monde, en collaboration étroite avec les pays, les autres entités des Nations Unies et les partenaires. Une stratégie relative à la Décennie[2] a été arrêtée en juin 2021 et définissait la restauration des écosystèmes comme un vaste continuum de pratiques et un ensemble de conditions écosystémiques ciblées qui contribuent à la conservation et à la réparation

[1] Nations Unies. 2019. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). New York. A/RES/73/284 (undocs.org)
[2] https://www.decadeonrestoration.org/strategie

des écosystèmes endommagés, conformément aux 10 principes directeurs de la Décennie[3]. Un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie est en cours d'élaboration.

11. Le partenariat constitue la pierre angulaire de la Décennie des Nations Unies. En mars 2022, son réseau de partenaires comptait plus d'une centaine d'organisations. En outre, cinq groupes de travail[4] rassemblant plus de 500 experts du monde entier ont été créés pour soutenir la mise en œuvre de la Décennie autour des thèmes suivants : i) meilleures pratiques, ii) financements, iii) suivi, iv) science et v) jeunesse.

12. Le Groupe de travail chargé du suivi, dirigé par la FAO, réunit des experts d'une centaine d'organisations et contribue à l'élaboration du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes,[5] une plateforme qui permettra d'assurer un suivi et de rendre compte de façon transparente des progrès réalisés en matière de restauration pendant toute la durée de la Décennie, à l'aide d'outils de suivi et d'informations géospatiales relatifs aux écosystèmes.

13. La FAO dirige également le Groupe d'étude des pratiques optimales, auquel participent plus de 40 organisations. Ce Groupe d'étude recense les bonnes pratiques relatives à la restauration des écosystèmes et aux savoirs autochtones du monde entier. Il accordera la priorité à la diffusion des connaissances liées à la restauration au cours des 10 prochaines années.

14. L'Organisation participe également aux groupes de travail chargés des financements et de la science et contribue activement aux activités et aux débats pertinents.

15. La Décennie des Nations Unies est encadrée par un Comité consultatif[6] composé de 25 experts de renom, dont les perspectives pertinentes et les différents courants de pensée permettront de relever les défis liés à la mise en œuvre et de renforcer l'action sur le terrain. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est entrée dans sa phase de mise en œuvre avec l'opérationnalisation du Fonds fiduciaire coopératif consacré à la Décennie. L'Allemagne a été le premier donateur à contribuer au Fonds en 2021, et le Danemark a également annoncé sa contribution.

16. Les Membres de la FAO et ceux du PNUE ont été invités en 2021 à désigner et à présenter des initiatives phares, qui contribueront à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies. Les initiatives phares en matière de restauration de la Décennie des Nations Unies constituent les exemples les plus prometteurs de mesures relatives à la restauration des écosystèmes mises en œuvre à grande échelle et à long terme au sein d'un pays ou d'une région, qui s'articulent autour des 10 principes de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Certaines des initiatives phares seront présentées lors de la semaine d'ouverture de la Soixante dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2022. Elles seront diffusées largement et considérées comme des études de cas ou des possibilités s'offrant aux investisseurs. Un nombre limité d'initiatives phares seront sélectionnées par la FAO et le PNUE, lorsque des activités importantes menées sur le terrain peuvent bénéficier d'un appui direct par l'intermédiaire du fonds fiduciaire coopératif de la Décennie des Nations Unies, notamment sous la forme d'une assistance technique fournie par les partenaires de mise en œuvre au niveau national ou régional. L'invitation à désigner les Initiatives phares sera renouvelée chaque année et pourrait se transformer en un appel ouvert à candidatures.

17. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, une évaluation des besoins en capacités à l'échelle mondiale a été menée pour identifier les besoins en capacités de l'ensemble du Système des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de restauration à grande échelle. Une analyse approfondie des données africaines (338 réponses à l'enquête) a fourni des informations sur les besoins à combler et les priorités en matière de

---

[3] www.decadeonrestoration.org/fr/publications/principes-de-restauration-des-ecosystemes-pour-guider-la-decennie-des-nations-unies.
[4] www.decadeonrestoration.org/fr/groupes-de-travail.
[5] www.fao.org/national-forest-monitoring/ferm/fr/.
[6] https://www.decadeonrestoration.org/fr/conseil-consultatif

développement des capacités. Sur la base de ces données et en complément d'un examen approfondi des rapports, documents et consultations pertinents, un rapport intitulé « Plan régional de développement des capacités au profit des pays, portant sur la mise en œuvre et le suivi de l'AFR100 aux niveaux national et régional » a été élaboré pour identifier les capacités existantes, les besoins en capacités et les opportunités. Le rapport d'évaluation des besoins en capacités de l'AFR100[7] propose un plan stratégique de développement des capacités régionales pour les institutions et les parties prenantes des pays africains dans tous les secteurs. Le plan propose 22 actions prioritaires autour de sept objectifs stratégiques, dont la mise en place d'environnements, d'organisations et d'individus propices à la mise en œuvre effective des engagements de la FLR et de l'AFR100.

IV. Appui de la FAO à l'AFR100

18. À la demande de l'AUDA-NEPAD, la FAO a mobilisé des ressources techniques et financières par le biais de son projet de Programme de coopération technique (PCT) pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de l'AFR100. Le projet PCT, qui a pris fin en mars 2022, a produit l'« Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique 2021 »[8]. Lancé en septembre 2021 en marge de la Semaine africaine du climat 2021, ce document identifie les principaux défis, opportunités, acteurs et processus, accompagnés de quelques études de cas. Le rapport contribue également au suivi des progrès de la mise en œuvre de l'AFR100 et d'autres initiatives de Restauration des paysages forestiers en Afrique sur le terrain. Il constitue une référence pour la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et sera sans doute mis à jour à intervalles réguliers.

19. Poursuivant les mêmes objectifs, la FAO a détaché des experts techniques auprès du Secrétariat de l'AFR100 et a soutenu l'élaboration de la publication : « L'état de l'AFR100 : les progrès de la restauration des paysages forestiers par les partenaires de mise en œuvre »[9]. Le document contient un cadre de suivi pour guider le développement d'une plateforme numérique afin de fournir des mesures fondées sur des données pour suivre et rendre compte des efforts de restauration des paysages forestiers.

20. En outre, le projet PCT a fourni un appui technique aux groupes de travail de l'AFR100 sur le suivi et le financement, aux évaluations des besoins en capacités de l'AFR100 et aux plans de développement des capacités des pays de l'AFR100, et a réalisé des activités de mobilisation des ressources.

Le mécanisme de restauration des forêts et des paysages

21. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLRM) a été créé par la FAO en 2014 pour intensifier, suivre et rendre compte des activités de restauration des forêts et des paysages (FLR) en guise de contribution au Défi de Bonn et aux objectifs d'Aichi en matière de biodiversité. Il permet de coordonner et de faciliter le développement et la mise en œuvre de projets, de programmes et d'activités connexes dans les pays membres de la FAO, en collaboration étroite avec d'autres acteurs clés. Les principales actions soutenues par la FLR comprennent la préparation et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur la FLR ; la promotion de la mise en réseau ; le soutien aux partenariats sur la FLR ; la recherche d'une collaboration intersectorielle accrue ; et l'exploration des opportunités d'investissement et une plus grande implication du secteur privé pour développer des chaînes de valeur appropriées liées aux opportunités de la FLR.

22. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLRM) appuie la planification et la mise en œuvre de la FLR dans les pays africains suivants : Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar,

---

[7] Document en cours de finalisation
[8] https://www.fao.org/3/cb6111fr/cb6111fr.pdf
[9] https://afr100.org/content/state-afr100-progress-forest-landscape-restoration-implementation-partners

Malawi, Maroc, Niger, République de Guinée, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Tanzanie. Le programme « Alliance pour la restauration des écosystèmes forestiers en Afrique » (2021-2025) financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère allemand de l'Environnement, vise à accroître les avantages socio-économiques, écologiques et climatiques tirés de la FLR à grande échelle et permettra de tenir les engagements pris par les pays dans le cadre du Défi de Bonn et de l'AFR100.

23. Au niveau mondial, le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLRM) appuie notamment le développement et la mise en œuvre des efforts de restauration des forêts et des paysages (FLR) par la gestion des connaissances, la communication et la sensibilisation, le développement des capacités, le financement et le suivi. En 2021, le Mécanisme a conçu trois cours d'apprentissage en ligne sur l'introduction à la restauration des forêts et des paysages, le suivi de la FLR et le financement durable de la restauration des forêts et des paysages.

Le projet Action contre la désertification en appui à l'Initiative de la Grande muraille verte

24. L'Initiative Action contre la désertification assiste dix pays africains (le Burkina Faso, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Soudan) dans la gestion et la restauration durables de leurs forêts et parcours en zones arides. En Afrique, la FAO soutient l'expansion de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, le programme phare de l'Afrique dans la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification et le développement de paysages et de moyens d'existence résilients.

25. En 2021, la FAO et la Commission de l'Union africaine ont présenté les résultats de l'Initiative Africa Open DEAL[10] : Données en accès libre sur l'environnement, l'agriculture et les terres & la Grande muraille verte africaine, qui a permis de dresser un portrait détaillé du continent grâce à plus de 300 000 collectes. Ces données ouvrent d'immenses perspectives en matière d'environnement, d'agriculture et d'utilisation des terres en Afrique, et renforcent la capacité des pays à suivre les changements et à effectuer des analyses.

26. Le prochain rapport technique sur l'utilisation des terres de l'Africa Open DEAL[11], présente une vue d'ensemble détaillée de l'utilisation et de l'évolution des terres sur l'ensemble du continent et dans les pays, grâce à plus de 300 000 points de collecte prélevés sur des images satellitaires à très haute résolution à l'aide des outils Collect Earth de la FAO. Utilisant des cartes et des statistiques générées par les évaluations, le rapport élabore les perspectives futures du changement d'affectation des terres dans un format détaillé et accessible.

27. En tant qu'agence accréditée pour le Fonds vert pour le climat, et dans le but de soutenir les efforts des pays membres dans la mise à l'échelle de son modèle d'interventions de restauration dans le cadre de la mise en œuvre de la Grande Muraille verte, la FAO soutient, à leur demande, huit pays membres (Burkina Faso, Tchad, Djibouti, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal), qui sont tous, à l'exception de Djibouti et de la Mauritanie, membres de l'AFR100. La proposition du GCF (une initiative multi-pays appelée « Renforcer la résilience dans la Grande muraille verte d'Afrique » (SURAGGWA) coûtera plus de 150 millions de dollars EU et ciblera des interventions de restauration d'environ 2 millions d'hectares de terres dégradées sur dix ans, d'ici à 2030. Plusieurs propositions de préparation ont déjà été approuvées et sont en cours de mise en œuvre pour étudier le contexte spécifique de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres des pays de la Grande Muraille verte, y compris l'identification des options d'adaptation et d'atténuation et les analyses de marché, ainsi que le développement de partenariats et l'engagement du secteur privé qui contribueront à l'Initiative SURAGGWA.

---

[10] https://www.fao.org/3/cb5896fr/cb5896fr.pdf
[11] Document en cours de finalisation

28. En sa qualité d'agence accréditée auprès du FEM, la FAO met en œuvre le programme d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des forêts et les paysages durables des zones arides. Les projets secondaires dirigés par la FAO en Afrique australe (Angola, Botswana, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe) seront étroitement harmonisés avec la mise en œuvre de l'initiative de la biomasse et de l'AFR100 et y contribueront. En outre, la FAO met en œuvre le FEM-7: Systèmes alimentaires, utilisation des terres et restauration (FOLUR), qui vise à promouvoir la mise à l'échelle de la gestion durable et intégrée des paysages ainsi que des chaînes de valeur et d'approvisionnement alimentaires efficaces et durables. Les deux programmes d'impact contribueront directement à la réalisation des objectifs de l'AFR100, avec un accent particulier sur le « niveau paysage » en soutenant la planification intégrée du paysage (par exemple, par le biais de plans intégrés d'utilisation des terres) pour une prise de décision, une gestion et une gouvernance éclairées.

V. POINTS À PRENDRE EN COMPTE

29. La Commission est invitée à :

- se féliciter du leadership conjoint de la FAO et du PNUE dans la promotion de la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, et des progrès réalisés à ce jour.

30. La Commission souhaitera peut-être encourager ses Membres à :

- intensifier leurs actions et accroître les allocations de fonds pour la restauration des écosystèmes et la lutte contre les facteurs de dégradation ;
- saisir l'opportunité offerte par la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes pour renforcer l'action et la coordination au niveau national et régional entre les secteurs et les pays (par exemple, par le biais de la Grande Muraille verte et de l'AFR100).

31. La Commission souhaitera peut-être recommander que la FAO :

- continue de soutenir les pays membres, à leur demande, en vue de la mise en œuvre effective des plans de restauration des forêts et des paysages (FLR) et des engagements de l'AFR100 ;
- continue d'apporter son soutien technique et de mobilisation des ressources aux Membres, notamment par le biais du Fonds vert pour le climat (GCF) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'investissement dans la restauration à grande échelle, de l'augmentation de la production agricole dans tous les secteurs (cultures, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) et de la résilience des moyens de subsistance.